

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit :	Alcool isopropylique 70 % v/v
ID du produit :	IPA4
Synonymes :	Propanol-2, Isopropanol; C ₃ H ₈ O
Famille chimique :	Mélange; CAS: 67-63-0
Application :	Désinfectant à usage général, solvant.
Distribué par :	Alberta Veterinary Laboratory Ltd. 7226- 107 th Avenue South East Calgary, Alberta Canada T2C5N6
Pour en savoir plus, composez :	403 456-2245
Numéros d'urgence :	613 996-6666 (CANUTEC) 1 800 463- 5060 OU 418 656-8090 (Centre antipoison)

2. IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Liq. inflam.. 2 H225
Irrit. yeux 2A H319
STOT SE 3 H336

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les énoncés de précaution



Mention d'avertissement :

DANGER

Mention de dangers

H225
H319
H336

Liquide et vapeur très inflammables.
Cause une grave irritation aux yeux.
Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

Énoncé de précaution

P501

Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation fédérale, provinciale et municipale.

P305 + P351 + P338 + P337 + P313	DANS LES YEUX : Rincer sans arrêt à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever et continuer à rincer. Continuer à rincer. Si l'irritation aux yeux persiste, obtenir une attention médicale.
P304 + P340	SI INHALÉ : Amener la personne à l'air frais et placer la personne au repos dans une position confortable pour qu'elle respire bien.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de l'eau en vaporisation, dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse alcoolrésistante, comme agents extincteurs.
P312	Contactez un médecin lorsqu'il y a malaise.
P210	Garder loin de toute source de chaleur, des étincelles, des flammes vives ou de surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233	Garder le contenant bien fermé.
P403	Conserver dans un endroit bien ventilé.
P405	Conserver dans un endroit verrouillé.
P264	Bien laver les mains après la manipulation.
P280	Porter des lunettes de protection.
P261	Éviter de respirer les vapeurs, les gouttelettes nébulisées ou vaporisées.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un espace bien aéré.

3. INGRÉDIENTS (COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS)

Identité chimique :	Alcool
Nom courant et synonymes :	Alcool isopropylique 70 %, 2-propanol
N° de CAS :	67-63-0

Ingrédient	Pourcentage (v/v)	CAS
Alcool isopropylique	70 %	67- 63-0
Eau	30 %	7732-18-5

4. PREMIERS SOINS

Mesures générales de premiers soins

Vérifier les fonctions vitales. Inconscience : Libérer les voies aériennes et assurer la respiration. Arrêt respiratoire : Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque : Faire les manœuvres de réanimation cardiaque. Victime consciente avec troubles respiratoires : Position mi-assise. État de choc : Couché sur le dos les jambes légèrement relevées. Vomissement : Prévenir l'asphyxie et la pneumonie par aspiration. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Garder la victime en observation. Fournir un soutien psychologique. Garder la victime calme et éviter les efforts physiques. Selon l'état de la victime, contacter un médecin ou rendez-vous à l'hôpital. Ne jamais donner de l'alcool à boire

Premiers soins lors d'inhalation.

Amener la personne à l'air frais. Troubles respiratoires : Consulter un médecin.

Premiers soins au contact de la peau

Rincer avec de l'eau et du savon, si désiré. Ne pas appliquer d'agents neutralisants (chimique). Amener la victime chez le médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins au contact des yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Ne pas appliquer d'agents neutralisants. Amener la victime chez un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Premiers soins lors d'ingestion

Bien rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion : donner beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Donner du charbon activé Consulter immédiatement le centre antipoison (www.big.be/antigif.htm). Contacter immédiatement un médecin lorsqu'il y a malaise. Ingestion d'une grande quantité : Amener immédiatement à l'hôpital. À l'attention du médecin : Faire un lavage gastrique.

Symptômes et dommages lors d'inhalation

EXPOSITION À UNE CONCENTRATION ÉLEVÉE : Toux sèche; gorge irritée; dépression du système nerveux central (SNC); étourdissements; maux de tête, narcose.

Symptômes et dommages au contact de la peau

Peau sèche.

Symptômes et dommages au contact des yeux

Irritation des tissus de l'œil.

Symptômes et dommages lors d'ingestion

INGESTION D'UNE GRANDE QUANTITÉ : Dépression du système nerveux central; maux de tête, dilatation des vaisseaux sanguins; hypotension artérielle; nausées; vomissements; douleur abdominale; troubles de la réponse motrice; perte de conscience. SYMPTÔMES POUVANT SE MANIFESTER PLUS TARD : Chute de température corporelle; ralentissement respiratoire.

Symptômes lors d'une exposition chronique :

EXPOSITION CONTINUE OU RÉPÉTÉE : Rougeur cutanée; peau sèche; démangeaison; craquelures de la peau; éruption et inflammation cutanées, troubles de mémoire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**Agents extincteurs**

Moyens d'extinction adéquats : Eau en vaporisation; mousse polyvalente; mousse alcoolrésistante; poudre BC; dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inadéquats : Un jet d'eau plein régime n'est pas un moyen d'extinction efficace.

Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange**Risque d'incendie:**

RISQUES DIRECTS D'INCENDIES : Très inflammable. Vapeurs et émanations inflammables dans l'air à l'atteinte du seuil d'explosion. RISQUES INDIRECTS D'INCENDIES : Une étincelle peut allumer un incendie. Les vapeurs peuvent circuler près du sol : risques d'allumage.

Risques d'explosion :

RISQUES DIRECTS D'EXPLOSION : Vapeurs et émanations explosives dans l'air à l'atteinte du seuil d'explosion. RISQUES INDIRECTS D'EXPLOSION : Une étincelle peut déclencher une explosion. Réactions avec danger d'explosion : voir « Réactivité ».

Réactivité :

Lors de la combustion : formation de CO et de CO₂. Réaction violente et explosive au contact d'oxydant (fort). Entreposage prolongé et en grande quantité : peut mener à la formation de peroxydes.

Recommandations pour les pompiers**Directives pour combattre les incendies :**

Refroidir les réservoirs et les barils avec de l'eau en vaporisation et les placer dans un lieu sécuritaire. Ne pas déplacer le produit s'il est exposé à la chaleur.

Protection pour combattre l'incendie :

Exposition au feu et à la chaleur : Appareil respiratoire avec air ou oxygène comprimé.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence****Personnel qui n'est pas premier répondant :**

Équipement de protection : Gants; lunettes protectrices; vêtements protecteurs.

Déversement important dans un lieu fermé : Appareil respiratoire avec air comprimé.

Mesures d'urgence : Garder les gens en amont. Marquer les limites de la zone de risque. Prévoir l'évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et les fenêtres des lieux adjacents. Éteindre les moteurs et ne pas fumer. Éviter les flammes vives et les étincelles. Opter pour les appareils électriques et lumineux sans étincelles ni explosion. Garder le contenant bien fermé. Laver les vêtements contaminés.

Pour les premiers répondants

Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage ait l'équipement de protection adéquat. **Mesure d'urgence :** Arrêter ou réduire la fuite, s'il est sécuritaire de le faire. Aérer le secteur.

Précautions environnementales

Éviter que le produit se déverse dans les égouts.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Pour le confinement :

Circonscrire la substance et la pomper dans des contenants adéquats. Consulter la Section « Manutention du matériel » pour choisir la composition des contenants. Corriger la fuite, fermer la source d'alimentation et éponger le liquide déversé. Essayer de limiter l'évaporation. Évaluer la concentration du mélange air-gaz explosif. Diluer et disperser les vapeurs et émanations combustibles avec un rideau d'eau. Fournir l'équipement et les contenants pour l'enfouissement. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour le pompage du déversement.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser le liquide avec une matière absorbante comme du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la chaux en poudre. Placer la substance absorbée dans un contenant qui se ferme. Consulter la Section « Manutention du matériel » pour choisir la composition des contenants. Les réservoirs endommagés et refroidis doivent être vidés. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour le pompage du déversement. Faire preuve de vigilance lors du ramassage de la substance. Nettoyer toutes les surfaces avec beaucoup d'eau. Remettre la substance ramassée au fabricant ou aux autorités compétentes. Laver les vêtements et l'équipement après la manipulation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manutention sécuritaire :

Être conforme aux exigences juridiques. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer. Manipuler les contenants souillés comme s'ils étaient pleins. Bien nettoyer et assécher avant l'usage. Ne pas laisser la substance s'écouler dans les drains. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour le pompage du déversement. Opter pour les appareils électriques et lumineux sans étincelles ni explosion. Prendre des précautions pour éviter les charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes vives et de la chaleur. Garder éloigné des sources d'allumages. Respecter des normes d'hygiène normales. Garder le contenant bien fermé. Mesure la concentration dans l'air régulièrement. Travailler sous une hotte ou dans un endroit bien aéré.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver les mains et les autres régions exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités :**Produits incompatibles :**

Agents oxydants; nitrate d'argent; hypochlorite de sodium.

Matériaux incompatibles :

Lumière directe du soleil; sources de chaleur. Sources d'allumage.

Sources d'allumage et chaleur :

GARDER LA SUBSTANCE LOIN DE : source de chaleur et d'allumage.

Restrictions lors d'entreposage mixte :

GARDER LA SUBSTANCE LOIN DE : agents oxydants; acides forts; bases fortes; amines; halogènes.

Zone d'entreposage :

Conserver dans un endroit frais et sec. Ventilation au niveau du sol. Pièce à l'épreuve du feu. Avoir un système de gicleur automatique. Munir la pièce d'un drain avec bac de vidange. Fournir un réservoir pour l'enfouissement. Peut être conservé sous azote. Être conforme aux exigences juridiques.

Règles particulières d'emballage :

EXIGENCES PARTICULIÈRES : Fermeture avec soupape de décompression. Étiqueter adéquatement. Être conforme aux exigences juridiques. Sécuriser un emballage fragile en le plaçant dans un contenant solide.

Matériel d'emballage :

MATÉRIEL ADÉQUAT : acier inoxydable, acier de monel, cuivre, bronze, verre, téflon, polyéthylène, polypropylène, zinc. MATÉRIEL À ÉVITER : acier avec recouvrement interne de caoutchouc, aluminium.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle : Limites d'exposition en milieu de travail ou Limites biologiques :

Limites d'exposition en milieu de travail

Isopropanol 70 % v/v		
Source	Type	Valeur
PEL – OSHA (É.-U.)	TWA	4000 ppm/980 mg/m ³
ACGIH(É.-U.)	TWA	200 ppm
ACGIH(É.-U.)	STEL	200 ppm

Mesures d'ingénierie appropriées :

Des fontaines de lavage oculaires d'urgence et des douches doivent être disponibles pour un usage immédiat en cas d'exposition possible.

Équipement de protection personnel :

PROCURE UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE : caoutchouc butylique; caoutchouc nitrile; Viton; polyéthylène/éthylènevinylalcool. PROCURE UNE BONNE RÉSISTANCE : néoprène. PROCURE MOINS DE RÉSISTANCE : PVC; néoprène/caoutchouc naturel. PROCURE UNE MAUVAISE RÉSISTANCE : caoutchouc naturel; polyéthylène; PVA.

Protection des mains :

Gants.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Vêtements protecteurs

Protection respiratoire :

Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la concentration dans l'air > limite d'exposition.

9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur, etc.)	Liquide incolore et vapeur invisible
Odeur	Odeur d'alcool, viciée et faible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial avec écart	82 °C
Point d'éclair	12 °C
Taux d'évaporation	2,3 (butylacétate=1), 21 (éther=1)
Inflammabilité (solide, gazeux)	Inflammable
Limites d'inflammabilité et d'explosion inf. et sup.	2 – 13 vol %, 50 – 335 g/m ³
Pression de la vapeur	44 hPa, 229 hPa à 50 °C

Densité de la vapeur	2,1 à 20 °C
Densité relative	0,88 g/ml
Solubilité	Complètement miscible
Température de décomposition	Non pertinent
Température critique	235 °C
Pression critique	47 600 hPa
Température d'auto-inflammation	399 °C
Poids moléculaire	60,10 g/mol
Énergie minimale d'inflammation (EMI)	0,65 mJ
Conductivité particulière	5,8 µS/m
Concentration de saturation	106 g/m ³
COV	100 %
Autres caractéristiques	Vapeur et émanation plus lourde que l'air à 20 °C. Transparent et volatil.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Lors de la combustion : formation de CO et de CO ₂ . Réaction violente et explosive au contact d'oxydant (fort). Entreposage prolongé et en grande quantité : peut mener à la formation de peroxydes.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Réactions dangereuses possibles	Aucune information supplémentaire disponible
Conditions à éviter (ex., décharge statique, choc ou vibration)	Lumière directe du soleil; chaleur; température élevée Matériaux incompatibles : flammes; vives étincelles
Matériaux incompatibles	Ce produit peut réagir violemment avec des bases. Ce produit peut réagir violemment avec des acides.
Décomposition dangereuse du produit	Dioxyde de carbone; monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigüe :

Sans classification

Isopropanol 70 % v/v (67-63-0)	
DL ₅₀ orale (rat)	5045 mg/kg (5840 mg/kg de poids corporel; rat; valeur expérimentale, 5840 mg/kg de poids corporel; rat; valeur expérimentale)
DL ₅₀ dermique (lapin)	12 870 mg/kg (16,4; lapin; valeur expérimentale, 16,4; Lapin valeur expérimentale)
CL ₅₀ par inhalation (rat)	73 mg/L/4h (rat)
Eau (7732-18-5)	
DL ₅₀ orale (rat)	≥ 90 000 mg/kg

Irritation et corrosion de la peau :

Sans classification

Irritation et dommages graves aux yeux :

Cause une grave irritation aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sans classification

Mutagénicité des cellules germinales :

Sans classification

Cancérogénicité :

Sans classification

Isopropanol 70 % v/v 67-63-0	
Groupe CIRC	3 : sans classement
Toxicité reproductive	Sans classification
STOT – exposition unique	Risque de somnolence et d'étourdissements.
STOT – exposition répétée	Sans classification
Dangers lors de l'aspiration :	Sans classification
Symptômes lors d'inhalation	EXPOSITION – CONCENTRATION ÉLEVÉE : toux; gorge sèche/irritée; dépression au système nerveux central (SNC); étourdissements; maux de tête; narcose.
Symptômes au contact de la peau	Peau sèche
Symptômes au contact des yeux	Peut causer de l'irritation aux tissus de l'œil.
Symptômes lors d'ingestion	INGESTION D'UNE GRANDE QUANTITÉ : Dépression du système nerveux central; maux de tête, dilatation des vaisseaux sanguins; hypotension artérielle; nausées; vomissements; douleur abdominale; troubles de la réponse motrice; perte de conscience. SYMPTÔMES POUVANT SE MANIFESTER PLUS TARD : Chute de température corporelle; ralentissement respiratoire.
Symptômes chroniques :	EXPOSITION CONTINUE OU RÉPÉTÉE : Rougeur cutanée; peau sèche; démangeaison; craquelures de la peau; éruption et inflammation cutanées, troubles de mémoire.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie – général :	Classification relative à l'environnement : Sans objet.
Écologie – air :	TA-Luft Klasse 5.2.5.
Écologie – eau :	Polluant pour les nappes souterraines. N'est pas nocif pour les poissons (CL ₅₀ (96 h) >1000 mg/L). N'est pas nocif pour les invertébrés (<i>Daphnies</i>) (CE ₅₀ (48 h) >1000 mg/L). N'est pas nocif pour les algues (CE ₅₀ (72 h) >1000 mg/L). Inhibition de la boue activée.

Isopropanol 70 % v/v (67-63-0)	
LC ₅₀ Poisson 1	4200 mg/L (96 h; <i>Rasbora heteromorpha</i> ; système ouvert)
EC ₅₀ Daphnies 1	> 10 000 mg/L (48 h; <i>Daphnia magna</i>)
CL ₅₀ poisson 2	9640 mg/L (<i>Pimephales promelas</i> ; létal)
EC ₅₀ Daphnies 2	13 299 mg/L (48 h; <i>Daphnia magna</i>)
Valeur limite, algues 1	> 1000 mg/L (72 h; <i>Scenedesmus subspicatus</i> ; taux de croissance)
Valeur limite, algues 2	1800 mg/L (72 h; algues; nombre de cellules)

Persistence et dégradabilité

Isopropanol 70 % v/v (67-63-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau; biodégradable dans le sol; biodégradable dans le sol en anaérobie. Aucune données (tests) sur la mobilité de la substance de disponible.
Demande biologique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g de substance
Demande chimique en oxygène DCO	2,23 g O ₂ /g de substance
DLO	2,40 g O ₂ /g de substance
DBO (% du DLO)	0,49 % du DLO

Pouvoir de bioaccumulation

Isopropanol 70 % v/v (67-63-0)	
Log Pow	0,05 (Valeur expérimentale)
Pouvoir de bioaccumulation	Pouvoir de bioconcentration faible (Log Kow < 4).

Mobilité dans le sol

Isopropanol 70 % v/v (67-63-0)	
Tension en surface :	0,021 N/m (25 °C)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode de traitement des déchets

Recommandation pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets d'après la réglementation locale ou nationale. Les déchets dangereux ne doivent être mêlés aux autres déchets. Les différents types de déchets ne doivent pas se mêler pour éviter les risques de pollution ou causer des problèmes dans la gestion des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de façon responsable. Toute entité qui entrepose, transporte ou manipule des déchets dangereux doit prendre des mesures pour prévenir les risques de pollution ou de dommages aux gens et aux animaux. Recycler par distillation. Apporter à un incinérateur pour solvants avec récupérateur d'énergie. Ne pas jeter dans les cours d'eau. Obtenir l'autorisation des autorités avant de

déverser les eaux usées vers les stations d'épuration des eaux.

Renseignements supplémentaires : LWCA (the Netherlands): KGA catégorie 03.
Déchets dangereux conformément à la Directive 2008/98/EC.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Conformément à DOT :

Description pour le transport :	UN1219 Isopropanol, 3, II
N° UN (DOT) :	1219
N° DOT NA :	UN1219
Désignation exacte de DOT pour l'expédition :	Isopropanol
Classification du danger (DOT) :	3 – Classe 3 – Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120
Identification du danger (DOT) :	CLASSE 3 : Liquide inflammable
	
Groupe d'emballage (DOT) :	II – Danger moyen
Disposition particulière DOT (49 CFR 172.102):	IB2 – Autorisé par IBCs: Metal (31A, 31B et 31N); plastique rigide (31H1 and 31H2); composite (31HZ1). Exigence supplémentaire : Seuls les liquides avec une pression de vapeur inférieure ou égale à 110 kPa à 50 °C (1,1 bar à 122 °F), ou 130 kPa à 55 °C (1,3 bar à 131 °F) sont permis. T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal 178.275(d)(3) TP1 – le taux de remplissage maximum ne doit pas dépasser le taux déterminé comme suit : Taux de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ où: tr est la température moyenne maximum durant le transport et tf est la température en degrés Celsius pour le liquide lors du remplissage.
Exception d'emballage DOT (49 CFR 173.xxx) :	4b;150 DOT

Pas d'emballage en vrac DOT (49 CFR 173.xxx) :	202
Emballage en vrac DOT (49 CFR 173.xxx) :	242
Qté maximum DOT : passager – avion/train	
(49 CFR 173.27) :	5 L
Qté maximum DOT :Cargo -avion seul.	
(49 CFR 175.75) :	60 L
Lieu d'arrimage des navires - DOT:	B - (i) Le matériel peut être placé « sur le pont » ou « dans la cale » du navire transportant un nombre limité de passagers (25 passagers ou moins ou 1 passager par 3 M, d'après la longueur du navire;et (ii) « Sur le pont seulement » sur les navires à passagers dans lesquels le nombre de passagers spécifié au paragraphe (k)(2)(i) de la présente section est dépassé.

Information supplémentaire

Autre information :	Aucune information supplémentaire disponible.
État durant le transport (ADR-RID) :	Liquide.

ADR

Désignation pour le transport :	UN 1219 Isopropanol (alcool isopropylique), 3, II, (D/E)
Groupe d'emballage ADR :	II
Classe (ADR) :	3 - Liquides inflammables
Identification du danger (N° Kemler) :	33
Code de classification (ADR) :	F1
Code de restriction en tunnel :	D/E

Transport maritime

N° ONU (IMDG) :	1219
Classe (IMDG) :	3 - Liquides inflammables
N° EmS (1) :	F-E
N° EmS (2) :	S-D

Transport aérien

N° ONU (IATA) :	1219
-----------------	------

Classe (IATA) : 3 - Liquides inflammables

Groupe d'emballage (IATA) : II – Danger moyen

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Statut à l'inventaire du US TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés.

Statut sur la LIS du Canada : Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à la Liste intérieure des substances (LIS), à la Liste extérieure des substances (LES) ou en sont exemptés.

Remarques : Non disponible

Règlementation américaine :

Ingrédient	CERCLA/SARA- Section 302	SARA (311,312) Classe de matières dangereuses	CERCLA/SARA – Section 313
Alcool isopropylique	non listé.	non listé.	non listé.

Californie - Proposition 65 : non listé.

Liste du Right to know au MA : non listé.

Liste du Right to know au New Jersey : non listé.

Liste du Right to know en Pennsylvanie : non listé.

Classe de matières dangereuses – SIMDUT : B2 Liquides inflammables
D2B Matières toxiques

NFPA Hazard ID



Cote de danger: 0 – Minime; 1 – léger; 2 – modéré; 3 - sérieux; 4 - sévère

16. AUTRE INFORMATION

Les renseignements ci-dessus sont, à notre connaissance, justes et représentent les meilleurs renseignements que nous possédons pour le moment. Toutefois, nous ne garantissons aucune commercialité ou autre garantie, décrite ou sous-entendue, conformément à ces renseignements et nous ne sommes aucunement responsables des conséquences de son utilisation. Les utilisateurs devraient procéder à leurs propres recherches de façon à établir si le produit est adéquat pour l'utilisation prévue du produit. En aucun cas, Alberta Veterinary Laboratories Ltd. n'est pas tenue responsable des éventuels réclamations, pertes ou dommages de tiers, de la perte de bénéfices ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si Alberta Veterinary Laboratories Ltd. a été avertie de la possibilité de tels dommages.

Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés (HPR) et la FDS contient tous les renseignements requis par le HPR.

Date de révision : 2022-03-16